

## **Introduction**

En 1997, dans un souci de participer au développement de solutions nouvelles en matière de prise en charge d'auteurs d'abus sexuels en Belgique francophone, le Conseil d'Administration de l'asbl ligue wallonne pour la santé mentale (**LWSM**) a répondu positivement à une demande du **SEMA** (service d'encadrement des mesures alternatives du Service Public Fédéral Justice) en marquant son intérêt pour élaborer et coordonner un projet national de formation socio-éducative destiné aux auteurs d'infractions à caractère sexuel bénéficiant d'une mesure judiciaire alternative (alternative à la détention préventive, médiation pénale et probation). Dans le but de concrétiser cet objectif, elle a réuni une petite équipe d'intervenants formés à ce type de travail et elle a signé une convention le 1<sup>er</sup> mars 1999 avec le Ministre de la Justice. Témoinnant d'une volonté de promouvoir une collaboration triangulaire avec les acteurs de la Justice et les auteurs d'infractions à caractère sexuel, ce nouveau projet de formation a été baptisé **TRIANGLE**.

Lors d'une première phase expérimentale, le projet a été encadré par la LWSM pour lui assurer le soutien administratif, matériel et financier, pour affiner les outils d'intervention et acquérir un maximum de visibilité auprès des différents intervenants judiciaires et psycho-sociaux francophones concernés par la problématique de la délinquance sexuelle. A l'occasion de la transformation de la Ligue et de la création de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale en 2003, elle a souhaité ne plus encadrer ce projet lui demandant de prendre son autonomie. Une nouvelle structure, l'asbl "**REFLAICS**" (Réinsertion Et Formation pour Les Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel) a été créée en janvier 2004 pour encadrer le programme de formation Triangle.

Le Conseil d'Administration de REFLAICS a dû faire face après quelques mois de fonctionnement aux difficultés que pose la gestion d'un projet par une asbl entièrement nouvelle, dépourvue de fonds propres et fragilisée du fait de sa dépendance à une seule source de financement. Dans le but d'assurer la pérennité du projet en lui trouvant une base solide, l'asbl REFLAICS a cherché une structure associative plus importante qui puisse donner à la Formation Triangle une assise durable en termes de financement et de gestion. Des accords ont été trouvés l'asbl **UPPL**(Unité de Psychopathologie Légale), structure qui par sa plus grande envergure et sa connaissance du secteur de la Justice paraît la plus à même de garantir un avenir et un encadrement adéquat à Triangle. D'autant qu'elle a une large expérience dans le domaine de l'intervention auprès des auteurs d'infractions à caractère sexuel et qu'une synergie nouvelle pourrait ainsi être développée entre des types d'intervention différents dont la complémentarité serait profitable à tout un chacun. C'est donc l'asbl UPPL qui a introduit la demande de reconduction de la Convention avec la Justice afin qu'une reprise effective du Programme de formation Triangle soit officielle au premier janvier 2005. L'asbl UPPL a déjà un département **Centre d'appui** pour l'évaluation, le traitement et la guidance des auteurs d'infractions à caractère sexuel, elle comptera maintenant un département supplémentaire **Formation Triangle**. L'activité de formation et de sensibilisation sera animée dans la continuité par l'équipe mise en place par l'asbl Reflaics et précédemment par la Ligue, coordonnée par Véronique Sermon. Le département est placé sous la direction de l'UPPL et de Bernard Pihet.

# RAPPORT D'ACTIVITE QUANTITATIF

Période : 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2004

## I. IDENTIFICATION DU PROJET

- a.s.b.l. : REFLAICS
- Nom du projet : TRIANGLE
- Adresse : Rue du Samson, 10  
5300 ANDENNE
- Projet débuté le : 1<sup>er</sup> mars 1999

## II. NATURE DU PROJET

- Type de mesure : Formation individuelle  
Formation de groupe
- Population : Auteurs d'infractions à caractère sexuel

### III. PERSONNEL

- Nom + Prénom : **SERMON Véronique**
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire : **Y**
  - b. Gradué : **Y**
  - c. Rédacteur : **Y**
  - d. Commis : **Y**
  
- Diplôme(s) : **Sexologue & Criminologue**
  
- Description de la fonction : **Coordination du projet**
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : **16 avril 1999**
  
- Date de départ (J/M/A) : **/**
  
- Remplacé(e) par : **/**
  
- Régime de travail : **Temps plein**
  
- Horaire de travail : **38H par semaine**
  
- Permanence éventuelle : **quotidienne**

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : LAERMANS Dimitri
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Psychologue
  
- Description de la fonction : Formateur
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 6 mars 2003
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : temps plein
  
- Horaire de travail : 38 H par semaine
  
- Permanence éventuelle : quotidienne

PERSONNEL

- Nom + Prénom : TANNIER Sarah
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Psychologue
  
- Description de la fonction : Formatrice
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 1<sup>er</sup> août 2004
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : temps plein
  
- Horaire de travail : 38 H par semaine
  
- Permanence éventuelle : quotidienne

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : HODIAUMONT Fabienne
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Criminologue
  
- Description de la fonction : Formatrice
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 1<sup>er</sup> août 2004
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : temps plein
  
- Horaire de travail : 38 H par semaine
  
- Permanence éventuelle : quotidienne

PERSONNEL

- Nom + Prénom : GEMIS Danielle
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire : Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : **Y**
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Secrétaire
  
- Description de la fonction : Comptabilité
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 16 août 2004
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : temps partiel
  
- Horaire de travail : 16 heures par semaine
  
- Permanence éventuelle : /

PERSONNEL

- Nom + Prénom : **MARTIN Elodie**
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire : Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : **Y**
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : **Secrétaire**
  
- Description de la fonction : **Comptabilité**
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : **1 octobre 2004**
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : **temps plein**
  
- Horaire de travail : **38 heures par semaine**
  
- Permanence éventuelle : /

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : PIHET Bernard
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Psychologue
  
- Description de la fonction : Coordination
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 1 octobre 2004
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : 1/3 temps
  
- Horaire de travail : 12H30 par semaine
  
- Permanence éventuelle : /

#### IV. ENCADREMENT DES PERSONNES FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE JUDICIAIRE ALTERNATIVE

**TABLEAU 1 : Etat des mesures**

<b>Etat des mesures</b>	<b>Nombre</b>
<i>Intake (I)</i>	32
<i>Phase préparatoire (P)</i>	1
<i>En cours (E)</i>	20
<i>Interrompue (In)</i>	9
<i>Terminée (T)</i>	19
<b>Total</b>	<b>81</b>

**TABLEAU 2 : Origine des mesures**

<b>Origine des mesures</b>	<b>Nombre</b>
<i>Médiation</i>	11
<i>Probation</i>	29
<i>Alternative à la détention préventive</i>	7
<i>Autre<sup>1</sup></i>	2
<b>Total</b>	<b>49</b>

1. Tous les prestataires envoyés par la Justice au projet en dehors des mesures précitées.

**TABLEAU 3 : Type de mesure**

<b>Type de mesure</b>	<b>Nombre de mesures</b>	<b>Nombre d'heures prestées</b>				
		<b>Janvier à mars</b>	<b>Avril à juin</b>	<b>Juillet à septembre</b>	<b>Octobre à décembre</b>	<b>Total</b>
<i>Formation individuelle (FI)</i>	23	282H	357H	351H30	390H30	1381H
<i>Formation de groupe (FG)</i>	26	0H	177H	268H30	407H30	853H
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>282H</b>	<b>534H</b>	<b>620H</b>	<b>798H</b>	<b>2234H</b>

Les formations individuelles comprennent aussi les entretiens préliminaires pour les futurs participants de groupe. Le total des heures prestées comprend les séances de formation, les briefings/débriefings et le temps de déplacement vers les lieux de formation.

TABLEAU 4 : Données quantitatives

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Nom du pourvoyeur	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	Arrondiss. judiciaire
1	2003/1/10.07.62/V.D.	Sermon V.	Briquet C.	Pro	FI	29.09.2003	28.01.2004	T	30	30		Dinant
2	2003/1/21.07.36/L.R.	Sermon V.	Blanchart C.	Pro	FI	18.06.2003	13.01.2004	T	30	30		Namur
3	2003/1/15.09.72/M.P.	Laermans D.	Amrani L.	Pro	FI	20.10.2003	17.05.2004	T	30	36		Bruxelles
4	2003/1/01.01.84/D.G.	Laermans D.	Navette C.	Pro	FI	28.11.2003	10.06.2004	T	30	30		Liège
5	2003/1/05.11.77/B.Y.	Laermans D.	Cornille E.	Pro	FI	02.02.2004	25.10.2004	T	30	32H30		Bruxelles
6	2003/1/01.04.70/W.P.	Sermon V.	Deflandre H.	D.S.		18.02.2004		IK			3	Charleroi
7	2003/1/01.04.70/W.P.	Sermon V.	Deflandre H.	D.S.	FG	05.05.2004	11.08.2004	In	70	19H30		Charleroi
8	2003/1/09.10.76/D.N.	Sermon V.	Guillaume A.	M.P.	FI	19.01.2004	18.05.2004	T	30	32H30		Nivelles
9	2004/1/25.04.50/D.A.	Laermans D.	Mailleu K.	Pro	FG	02.02.2004	17.05.2004	In	30	15		Bruxelles
10	2004/1/01.10.82/T.Y.	Laermans D.	Mailleu K.	Pro	FI	02.02.2004	07.06.2004	In	30	16H30		Bruxelles
11	2004/1/09.10.76/L.C.	Laermans D.	Struzik D.	Pro	FI	27.01.2004	24.08.2004	T	30	36		Liège
12	2004/1/05.10.24/T.H.	Sermon V.	Legrelle B.	ADP		21.01.2004		IK			2	Namur
13	2004/1/25.04.87/F.S.	Laermans D.	Delacroix J.	JJ	FI	18.02.2004	22.12.2004	T	30	31		Dinant
14	2004/1/12.06.68/R.H.	Sermon V.	Schmit C.	M.P.	FI	22.01.2004	12.08.2004	T	30	30		Namur
15	2004/1/31.03.82/A.B.	Sermon V.	Chauffour. A.	M.P.		03.02.2004		IK			3	Nivelles
16	2004/1/07.04.85/G.J.	Sermon V.	Pollé J.-M.	avocat		05.02.2004		IK			2	Namur
17	2004/1/07.04.85/G.J.	Sermon V.	Pollé J.-M.	Pro	FG	29.06.2004		E	70	32H30		Namur
18	2004/1/25.07.73/D.P.	Sermon V.	Anciaux F.	avocat		02.03.2004		IK			1H30	Namur
19	2004/1/25.07.73/D.P.	Sermon V.	Pollé J.-M.	Pro	FG	11.03.2004		E	70	32H30		Namur
20	2004/1/20.01.67/B.P.	Sermon V.	Colette C.	Pro	FG	17.03.2004	23.12.2004	T	70	78		Namur
21	2004/1/20.10.77/J.E.	Laermans D.	Claus V.	Pro	FI	23.03.2004	05.04.2004	In	30	5H		Liège
22	2004/1/18.11.58/O.E.	Sermon V.	Rihoux	ADP	FG	24.03.2004	22.12.2004	T	70	76H30		Dinant
23	2004/1/04.08.41/V.R.	Laermans D.	Vitoria M.	Pro	FG	31.03.2004	20.12.2004	T	70	73H30		Bruxelles
24	2004/1/21.07.73/T.N.	Laermans D.	Mailleu K.	Pro	FG+FI	31.03.2004	13.12.2004	T	70	38		Bruxelles
25	2004/1/09.04.57/N.J.	Laermans D.	Mailleu K.	Pro	FG	02.04.2004	08.10.2004	In	70	25		Bruxelles
26	2004/1/24.04.84/M.G.	Laermans D.	Mailleu K.	M.P.		31.03.2004		IK			1	Bruxelles
27	2004/1/24.04.84/M.G.	Laermans D.	Mailleu K.	M.P.	FG+FI	31.03.2004	17.12.2004	T	70	50		Bruxelles
28	2004/1/18.07.64/R.E.	Sermon V.	Colette C.	Pro	FG	21.04.2004	25.05.2004	In	70	12		Namur

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Nom du pourvoyeur	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	Arrondiss. judiciaire
29	2004/1/19.12.71/C.D.	Laermans D.	Gihousse G.	ADP	FG	23.04.2004	17.12.2004	T	70	72		Bruxelles
30	2004/1/26.03.76/E.O.	Laermans D.	Cosyns V.	M.P.		30.04.2004		IK			4	Bruxelles
31	2004/1/26.03.76/E.O.	Laermans D.	Cosyns V.	M.P.	FG	30.04.2004	17.12.2004	T	70	70		Bruxelles
32	2004/1/26.11.64/D.M.	Sermon V.	Mottiau S.	avocat		13.05.2004		IK			1H30	Namur
33	2004/1/24.09.82/B.A.	Laermans D.	Mailleu K.	Pro	FI	30.04.2004	17.05.204	In	30	11H30		Bruxelles
34	2004/1/14.04.58/G.P.	Sermon V.	Blanchart C.	Pro	FG	11.05.2004	22.12.2004	T	70	43		Namur
35	2004/2/08.03.64/H.H.	Sermon V. / T. S.	Mentz M.	Pro	FI	17.05.2004	01.10.2004	T	30	31H30		Namur
36	2004/1/22.07.51/N.T.	Sermon V. / T. S.	Van Petersen	Pro	FG	21.06.2004		E	70	34		Mons
37	2004/1/28.05.64/S.E.	Laermans D.	Desmet T.	Pro	FI	25.06.2004		E	30	17H30		Bruxelles
38	2004/1/14.07.52/D.R.	Sermon V. / T. S.	Chauffour. A.	M.P.		22.06.2004		IK			1H30	Nivelles
39	2004/1/14.07.52/D.R.	Sermon V. / T. S.	Chauffour. A.	M.P.	FG	22.06.2004		E	70	34H30		Nivelles
40	2004/1/07.12.65/M.C.	Sermon V.	Chauffour. A.	M.P.		22.06.2004		IK			1H30	Nivelles
41	2004/1/07.12.65/M.C.	Sermon V.	Chauffour. A.	M.P.	FG	25.06.2004	20.12.2004	T	70	67H30		Nivelles
42	2004/1/11.07.89/E.B.	Sermon V.	Dave M.	JJ		23.06.2004		IK			3	Namur
43	2004/1/08.11.81/D.B.	Laermans D.	Desmet T.	Pro	FG	30.07.2004		E	70	36		Bruxelles
44	2004/1/21.12.73/T.M.	Sermon V.	Guillaume A.	M.P.		07.07.2004		IK			2H30	Nivelles
45	2004/1/21.12.73/T.M.	Laermans D.	Guillaume A.	M.P.	FG	20.07.2004		E	70	34		Nivelles
46	2004/1/04.07.83/S.M.	Laermans D. / H. F.	Dallemagne S.	Pro		30.07.2004		IK				Bruxelles
47	2004/1/04.07.83/S.M.	Laermans D. / H. F.	Dallemagne S.	Pro	FI	23.09.2004	22.11.2004	In	30	3		Bruxelles
48	2004/1/21.04.86/S.D.	Laermans D. / H. F.	France P.	DP		30.07.2004		IK			1H30	Bruxelles
49	2004/1/21.04.84/J.C.	Laermans D. / H. F.	Rulmont B.	Pro	FI	17.08.2004		E	30	20H30		Verviers
50	2004/1/13.05.61/D. J.	Laermans D. / T. S.	Nachtergaele	Pro	FI	19.08.2004		E	30	20H30		Nivelles
51	2004/1/15.02.82/V.C.	Laermans D. / H. F.	Heenen D.	M.P.		13.08.2004		IK				Bruxelles
52	2004/1/15.02.82/V.C.	Laermans D. / H. F.	Heenen D.	M.P.	FG	23.08.2004		E	70	32H30		Bruxelles
53	2004/1/31.05.69/B.J.	Laermans D. / H. F.	Cosyns V.	M.P.		20.08.2004		IK			1	Bruxelles
54	2004/1/31.05.69/B.J.	Laermans D. / H. F.	Cosyns V.	M.P.	FG	30.08.2004	01.12.2004	In	70	5H30		Bruxelles
55	2004/1/10.01.52/V.M.	Laermans D. / H. F.	Heenen D.	Pro	FI	30.08.2004		E	30	20H30		Bruxelles
56	2004/1/30.01.84/D.X.	Laermans D. / H. F.	Heenen D.	M.P.		03.09.2004		IK				Bruxelles
57	2004/1/30.01.84/D.X.	Laermans D. / H. F.	Heenen D.	M.P.	FG	06.09.2004		E	70	31H30		Bruxelles

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Nom du pourvoyeur	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	Arrondiss. judiciaire
58	2004/1/24.11.60/G.M.	Sermon V. / T. S.	Delvaux M.	DP		06.09.2004		IK			2	Dinant
59	2004/1/21.02.67/V.H.	Sermon V. / T. S.	Guillaume A.	M.P.		02.09.2004		IK			1h30	Nivelles
60	2004/1/07.06.55/M.J.	Tannier S.	Bero A.	Pro	FG	29.09.2004		E	70	30		Namur
61	2004/1/09.09.56/L.E.	Tannier S.	Lahousse M.	DP		01.10. 2004		IK			1H30	Arlon
62	2004/1/14.12.55/M.A.	Hodiaumont F.	Speck M.	Pro	FI	01.10.2004		E	30			Bruxelles
63	2004/1/23.02.64/H.P.	Tannier S.	Maldague D.	ADP		12.10.2004		IK			1	Namur
64	2004/1/23.02.64/H.P.	Tannier S.	Maldague D.	ADP	FG	18.10.2004		E	70	33H30		Namur
65	2004/1/27.12.67/F.T.	Tannier S.	Vanek C.	ADP		13.10.2004		IK			1H30	Namur
66	2004/1/21.12.61/V.P.	Tannier S.	Maldague D.	ADP		18.10.2004		IK			1	Namur
67	2004/1/21.12.61/V.P.	Tannier S.	Maldague D.	ADP	FG	25.10.2004		E	70	34		Namur
68	2004/1/17.12.83/D.A.	Laermans D.	Achaari N.	ADP		18.10.2004		IK			5H30	Bruxelles
69	2004/1/03.12.90/H.Y.	Tannier S.	Delacroix J.	JJ		09.11.2004		IK			2	Dinant
70	2004/1/06.04.76/L.M.	Hodiaumont F.		ADP		16.11.2004		IK			1	Liège
71	2004/1/06.04.76/L.M.	Hodiaumont F.		ADP	FI	23.11.204		E	30	4H30		Liège
72	2004/1/18.04.75/D.M.	Hodiaumont F.	Marino V.	M.P.		18.11.2004		IK			1	Liège
73	2004/1/18.04.75/D.M.	Hodiaumont F.	Marino V.	M.P.	FI	23.11.2004		E	30	7		Liège
74	2004/1/17.04.49/G.M.	Tannier S.	Lebailly B	M.P.		18.11.2004		IK			2	Namur
75	2004/1/30.09.71/W.P.	Hodiaumont F.	Gihousse G.	ADP		19.11.2004		IK			1	Bruxelles
76	2004/1/30.09.71/W.P.	Hodiaumont F.	Gihousse G.	ADP	FI	26.11.2004		E	30	3H30		Bruxelles
77	2004/1/12.02.51/H.D.	Laermans D.	Ledoux E.	LC		25.11.2004		IK			2	Namur
78	2004/1/12.11.66/T.L.	Tannier S.	Lambert O.	DP		25.11.2004		IK			2	Namur
79	2004/1/12.05.81/S.M.	Hodiaumont F.	Verkempinck B.	Pro	FI	10.12.2004		E	30	1H30		Bruxelles
80	2004/1/16.08.76/V.L.	Tannier S.	Platiau P.	Pro	AA	21.12.2004		P	70		1	Nivelles
81	2004/1/10.08.54/B.M.	Tannier S.	Maldague D.	ADP		22.12.2004		IK			1H30	Namur

# RAPPORT D'ACTIVITE QUALITATIF

Période : 1er janvier au 31 décembre 2004

## I. IDENTIFICATION DU PROJET

- a.s.b.l. : REFLAICS
- Nom du projet : TRIANGLE
- Adresse : Rue du Samson, 10  
5300 ANDENNE
- Projet débuté le : 1<sup>er</sup> mars 1999

## II. NATURE DU PROJET

- Type de mesure : Formation individuelle  
Formation de groupe
- Population : Auteurs d'infractions à caractère sexuel

### III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

#### 1. Au niveau des arrondissements judiciaires

NAMUR :

- ✓ Rencontre et partage de nos pratiques avec un service de santé mentale non spécialisé dans la guidance et le traitement des AICS. Néanmoins, cette équipe accepte régulièrement des représentants de cette population en consultation. Il ressort de cette entrevue que nos pratiques sont complémentaires et qu'une collaboration est envisageable.
- ✓ Comme nous avons déjà été interpellés plusieurs fois pour des dossiers concernant des faits commis par des mineurs, nous avons décidé d'introduire une demande de projet pilote auprès de la Communauté française (voir plus loin). Dans le but de développer cet éventuel projet de manière adéquate, nous avons rencontré l'équipe SOS-Parents de Namur (qui prend également en charge des mineurs auteurs) afin de partager nos pratiques. Une seconde rencontre a eu lieu avec cette équipe afin que certains membres viennent présenter leur travail avec les victimes dans nos groupes de formation, notamment au moment où nous travaillons le développement de l'empathie. En effet, nous avons observé un changement d'attitude chez bon nombre de participants suite à ce genre d'intervention.
- ✓ Rencontre avec Madame Goffin, directrice de la maison de justice de Namur. Ensemble, nous avons envisagé une nouvelle rencontre de sensibilisation des assistants de justice. Celle-ci a eu lieu dans le courant du mois d'avril. Elle a été organisée en 3 temps : présentation de l'évolution du projet Triangle, questions-réponses, suivi d'une analyse des dossiers mœurs aboutis en probation au cours de l'année 2003. Une fois de plus, nous constatons que les dossiers de probation sont orientés vers des équipes spécialisées dans la guidance et le traitement des AICS sur « avis motivés » réalisés avant jugement.
- ✓ Des contacts ont été pris avec le bâtonnier et la présidente du jeune barreau de manière à prévoir une sensibilisation des avocats. Celle-ci a eu lieu fin septembre. Les quelques avocats présents se sont montrés intéressés et la responsable nous a proposé d'effectuer à nouveau une sensibilisation en mobilisant plus de personnes.
- ✓ La ville de Namur a créé une cellule de prévention contre les maltraitances intrafamiliales, y compris les maltraitances sexuelles. Les personnes responsables de cette cellule ont mis en place un groupe de travail réunissant tous les intervenants en la matière. Nous avons donc été conviés aux réunions dont le but actuel est la création d'un prospectus destiné aux familles et aux intervenants de première ligne comme les médecins de famille.

## LIEGE :

- ✓ Rencontre avec Madame Delière, coordinatrice de la maison de justice. Ensemble, nous avons envisagé une nouvelle rencontre de sensibilisation des assistants de justice de la médiation pénale et des magistrats (parquet + siège). Celles-ci ont eu lieu en avril pour les assistants de justice de médiation pénale et en juin pour les magistrats et juristes du parquet. Quant aux magistrats du siège, ils seront sensibilisés de manière individuelle dès 2005.
- ✓ Des contacts ont été pris avec le bâtonnier et la présidente du bureau d'aide juridique de manière à prévoir une sensibilisation des avocats. Celle-ci devrait avoir lieu prochainement.
- ✓ Sur conseil de la Présidente du tribunal de première instance, Madame Lovens, nous avons pris contact avec le service d'égalité des chances de Liège. Celui-ci organise des rencontres trimestrielles avec les divers services de l'arrondissement traitant des violences conjugales. Nos collègues de Praxis en font déjà partie. Nous avons rencontré la responsable et pris contact avec Monsieur Hamal, député ayant en charge ces rencontres. Nous avons été présenter notre service à la réunion du mois d'octobre afin d'être inclus dans la commission « violences conjugales ».
- ✓ Une sensibilisation des assistants de justice du service de médiation pénale a eu lieu en novembre. En décembre, nous les avons rencontrés une seconde fois de manière à répondre à leurs diverses questions.

## BRUXELLES :

- ✓ Nous avons rencontré un conseiller adjoint de la maison de justice et les assistants de justice de médiation pénale. De cette rencontre, il ressort que le parquet souhaite connaître plus amplement les projets de formations socio-éducatives.
- ✓ Dans un Deuxième temps, nous avons rencontré le magistrat de liaison, Madame Devreux et ce, avec nos collègues de Praxis et d'Arpège. Cette magistrate, très intéressée par nos offres de service, nous a proposé d'organiser un lunch de présentation au parquet qui a eu lieu fin mai. Beaucoup de substituts, stagiaires et juristes étaient présents. Ce sont surtout les juristes qui se sont montrés intéressés par nos services.
- ✓ Une rencontre a eu lieu avec un travailleur de l'antenne bruxelloise de l'UPPL. Nous avons partagé nos méthodes de travail. Il semble qu'une collaboration peut s'envisager activement entre leur service d'orientation des dossiers mœurs et notre formation.
- ✓ Une rencontre a eu lieu avec le substitut du procureur du Roi, Madame France, de manière à organiser les visites de futurs participants en prison dans le cadre d'une alternative à la détention préventive ou en vue d'une future mesure probatoire.
- ✓ Une rencontre a eu lieu avec Brigitte Coilin, conseillère en justice réparatrice. Celle-ci est venue présenter son travail dans les groupes de formation lors du

travail sur l'amélioration des capacités empathiques. Son intervention semble avoir porté ses fruits auprès de nos participants.

#### DINANT :

- ✓ Une sensibilisation des avocats a eu lieu en juin après une prise de contact avec l'avocat chargé de la formation des stagiaires. Seules 5 personnes étaient présentes. Néanmoins, celle-ci se sont montrées assez intéressées.

#### NIVELLES :

- ✓ Une rencontre a eu lieu avec le magistrat de liaison pour la médiation pénale et les assistants de justice de ce service. Ceci afin de clarifier notre procédure de travail quant à l'orientation des participants vers le module le plus adéquat à leur situation.

#### VERVIERS :

- ✓ Nous avons commencé à sensibiliser cet arrondissement. Des contacts ont été pris avec la coordinatrice de la maison de justice. Dans un premier temps, en mai, nous avons rencontré cette dernière et, dans un second temps, nous avons sensibilisé les assistants de justice.
- ✓ Une sensibilisation des magistrats du siège et du parquet a eu lieu en septembre. La dizaine de personnes présentes s'est montrée intéressée par notre projet.
- ✓ En novembre, nous avons également sensibilisé les magistrats, la commission de probation, le service de médiation pénale et l'équipe spécialisée dans la guidance et le traitement des AICS. Notre dernière étape reste donc la sensibilisation des avocats, ce qui ne semble pas être chose facile.

#### HUY :

- ✓ Nous avons également commencé à sensibiliser cet arrondissement. Nous avons pris contact avec le directeur de la maison de justice qui a organisé une sensibilisation des assistants de justice fin juin.
- ✓ Les prochaines étapes sont la sensibilisation des magistrats, de la commission de probation, de l'équipe spécialisée et des avocats.

Dans tous les arrondissements dans lesquels nous travaillons, nous avons pris contact avec le jeune barreau et le service d'aide juridique de manière à sensibiliser les avocats et avocats stagiaires. En effet, ceux-ci peuvent orienter nombre de leurs clients vers notre service.

## 2. Organisation interne

- ✓ Le conseil d'administration de notre asbl REFLAICS a décidé de poursuivre les activités du projet Triangle au moins pour cette année. Avec l'extension de cadre octroyée par le SPF Justice, **Véronique Sermon et Dimitri Laermans ont été engagés à temps plein dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004**. Durant le mois de juin, nous avons procédé au recrutement des deux nouveaux formateurs à temps plein. Ceux-ci ont été engagés dès le 1<sup>er</sup> août, il s'agit de Sarah Tannier, psychologue et Fabienne Hodiaumont, criminologue.
- ✓ Par manque de moyens financiers, l'équipe ne possède toujours pas de bureaux. Le CA a donc décidé, dans un premier temps, que **les travailleurs maintiendraient leurs activités depuis leur domicile**. Actuellement, nous sommes à la recherche de locaux. La piste via la Province de Namur n'a pas abouti. Notre futur employeur, l'asbl UPPL, a décidé de louer des locaux à Namur dès le mois de janvier 2005.
- ✓ **Les réunions d'équipe** : vu la situation, l'équipe avait décidé de se rencontrer un jour par semaine au domicile de la coordinatrice. Vu la charge de travail grandissante, il devenait de plus en plus difficile de réaliser les réunions de la sorte. La journée prévue fut donc réduite à 3 ou 4 heures par semaine, selon la charge de travail de chacun. Néanmoins, depuis l'engagement des deux nouvelles formatrices, cette réunion hebdomadaire a pu reprendre. En tant qu'administrateur référent, Bernard Pihet a assisté à quelques unes de ces réunions.
- ✓ Le **conseil d'administration** s'est réuni à 9 reprises les **13 janvier, 23 janvier, 16 février, 12 mai, 28 juin, 25 août, 13 septembre, 29 septembre et 15 novembre** . Une réunion de **bureau** (présidente, trésorière, secrétaire et travailleurs) a eu lieu le **15 mars**. Une assemblée générale a eu lieu le **25 août**.

Le **13 janvier**, le budget 2004 a été présenté aux membres du CA. Comme il est difficile de calculer avec précision le coût du personnel, le CA a décidé de ne pas engager le cinquième temps de secrétariat afin de garder une poire pour la soif.

Pour ce qui est des pistes financières :

- un accord est établi avec « La Pommeraie » qui versera à Reflaics une avance de 10.000 € dès réception de notre n° de compte et 30.000 € dès que nous aurons obtenu la convention du SPF Justice pour l'année 2004.
- Il semble qu'il serait possible d'obtenir un subside de la Communauté française pour la prise en charge de mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel. Une demande a donc été introduite dans ce sens car sans ressources alternatives, le projet ne survivra certainement pas.

Le **23 janvier**, des dispositions ont été prises quant à l'élaboration des contrats et l'organisation du travail. Un compte a été ouvert au profit de l'asbl Reflaics. Un topo quant aux frais de personnel a été présenté par notre trésorière.

Le **16 février**, le CA a pris note que la convention pour l'année 2004 nous est bien parvenue et ce, avec l'extension de cadre. Nous disposons de 2,7 ETP formateurs et 0,5 ETP secrétariat. Une discussion s'est en suivie sur le financement du projet et les difficultés que cela entraîne. Il paraît clair pour les membres du CA que le projet doit se rattacher à une plus grosse structure pour survivre de manière plus adéquate. Différentes pistes ont été envisagées dont celle d'un rattachement à l'UPPL. Le temps que Bernard Pihet puisse en faire part à son CA, ce point sera débattu lors du CA du mois de mai.

Les objectifs 2004 du projet ont été présentés par les travailleurs (voir 1<sup>er</sup> rapport d'activités).

Bureau du **15 mars** : la coordinatrice a présenté les changements qui prendront cours en 2005 avec la future publication d'un Arrêté Royal relatif aux projets nationaux de formation. L'organisation du travail de l'équipe et de l'engagement de travailleur(s) supplémentaire(s) ont été envisagés, également suite à la grossesse de Véronique Sermon. Le point comptabilité a également été abordé, un budget actualisé avec l'extension de cadre sera présenté lors du prochain CA.

Le **12 mai**, la décision a été prise de transférer le projet Triangle à l'asbl UPPL (Unité de Psychopathologie Légale) dont le siège est à Tournai. La Présidente de notre asbl et le coordinateur de l'UPPL prendront contact avec le SPF Justice de manière à organiser au mieux ce transfert.

Le CA a donné son accord aux travailleurs pour procéder au recrutement de formateurs supplémentaires vu la charge croissante de travail et l'extension de cadre octroyée par notre convention annuelle.

Le CA a également marqué son accord pour que la comptabilité soit exécutée par une personne compétente. Cette dernière est chargée de faire un bilan clair pour notre prochaine rencontre.

L'équipe peut également prendre contact avec les arrondissements de Huy et de Verviers où elle souhaite développer le projet.

Le **28 juin**, la décision quant au transfert vers l'UPPL est entérinée, **celui-ci** se fera de manière progressive au cours de cette année. C'est donc l'UPPL qui rentrera la prochaine demande de reconduction du projet Triangle. L'équipe sera officiellement transférée vers ce service au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour le CA, il est important que ce transfert se fasse dans de bonnes conditions. Pour ce faire, des administrateurs sont chargés de rédiger une convention.

Le CA estime également que l'équipe doit avoir des locaux à Namur. Une recherche va être entreprise dans ce sens.

Le **25 août**, tant au cours de l'AG que du CA, les administrateurs ont poursuivis le transfert du projet vers l'UPPL et la comptable a fait un exposé des comptes de l'association.

L'équipe a présenté un état des lieux de son travail et les perspectives envisagées avec l'engagement de deux nouveaux travailleurs.

Le **13 septembre**, les administrateurs ont fait état des échanges avec le SPF Justice quant au transfert vers l'UPPL. Par ailleurs, le travail à court terme a été envisagé en tenant compte du congé de maternité de la coordinatrice. Aussi, a-t-il été décidé que Bernard Pihet, administrateur de REFLAICS (et

directeur de l'UPPL) serait le référent de l'équipe tant que le transfert vers l'UPPL n'est pas effectif.

Le **29 septembre**, il a été confirmé que REFLAICS poursuivait son mandat jusqu'au 31 décembre et que le transfert vers l'UPPL aurait lieu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le **15 novembre**, le CA a décidé d'engager une secrétaire de l'UPPL dès le 1<sup>er</sup> octobre. Il a également marqué son accord pour la valorisation de la fonction tenue par Bernard Pihet en l'absence de la coordinatrice, en congé de maternité. Des questions relatives aux comptes ont également été abordées.

- ✓ **Les formations** : l'année 2004 a bien évolué quant à l'arrivée de nouveaux dossiers. En effet, au 31 décembre, 57 nouveaux dossiers nous sont parvenus (en plus des 7 dossiers en cours, débutés en 2003). Il est à rappeler qu'en 2000, 18 dossiers nous sont parvenus, 23 en 2001, 20 en 2002 et 16 en 2003. Suite à cette nette augmentation, **quatre groupes** de formation ont débuté, deux sur Namur et deux sur Bruxelles (voir rapport quantitatif). **Trois groupes supplémentaires** débiteront bientôt, l'un à Namur, un autre à Bruxelles et le dernier à Nivelles. Deux petits arrondissements (Dinant et Marche) nous apportent très peu de dossiers, de ce fait, l'équipe a envisagé de se développer sur deux autres arrondissements, à savoir Huy et Verviers dans lesquels nous sommes en fin de phase de sensibilisation.

#### IV. REPARTITION DU TRAVAIL DU PERSONNEL

##### Introduction

Véronique Sermon (VS) et Dimitri Laermans (DL) sont engagés à temps plein, soit 38 heures par semaine. Depuis juin, Danielle Gémis (DG), secrétaire – comptable a été engagée à quart temps pour effectuer la comptabilité du projet. En août, Fabienne Hodiaumont (FH) et Sarah Tannier (ST) sont venus renforcer l'équipe de formateurs. Dès octobre, dans le cadre du transfert à l'UPPL, Elodie Martin (EM), secrétaire graduée, a été engagée à temps plein et Bernard Pihet, administrateur de REFLAICS et directeur de l'UPPL a été engagé à concurrence d'1/3 temps.

MOIS	HEURES A PRESTER / temps plein	HEURES PRESTÉES							TOTAL H. PREST.
		VS	DL	DG	ST	FH	EM	BP	
Janv.	152	152	152	#	#	#	#	#	304
Févr.	152	106,5	152	#	#	#	#	#	258,5
Mars	174,5	174,5	174,5	#	#	#	#	#	349
Avril	159,5	135	163,5	#	#	#	#	#	298,5
Mai	144,5	145,5	141	#	#	#	#	#	286,5
Juin	167,5	188	180	#	#	#	#	#	368
Juill.	159,5	90,5	67	#	#	#	#	#	157,5
Août	167,5	113,5	179,5	42	169,5	170,5	#	#	675
Sept.	167,5	60,5	177	42	165	159	#	#	603,5
Oct.	158	Congé de mat.	170,5	39,5	138	169,5	158	52,5	728
Nov.	165,5	Congé de mat.	157,5	41	161	119,5	165,5	55	699,5
Déc.	168	Congé de mat.	141	42	134	135,5	168	56	676,5
<b>TOTAL</b>	#	<b>1166</b>	<b>1855,5</b>	<b>206,5</b>	<b>767,5</b>	<b>754</b>	<b>491,5</b>	<b>163,5</b>	<b>5404,5</b>

## 1. Détail des prestations

### A) Les formations / animations (2770H)

#### ✓ *Groupes et individuelles<sup>1</sup>*

	jan	fév	mar	avril	mai	juin	Juill	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	<b>Total</b>
F. Indiv	26	36,5	69	76,5	54	48	25	89	74	71	57	66	692
F. groupe	0	0	0	0	18	54	12	57	48	30	90	60	369
<b>Total</b>	26	36,5	69	76,5	72	102	37	146	122	101	147	126	<b>1061 H</b>

#### ✓ *Préparation des séances de formation (briefing/débriefing) :*

Mois	Séances individuelles	Séances de groupe	<b>Total</b>
janvier	9H	0	9H
février	12H	0	12H
mars	24H	0	24H
Avril	25H	0	25H
Mai	18H	6H	24H
juin	16H30	18H	34H30
Juillet	11H30	4H	15H30
Août	30H	19H	49H
Septembre	24H30	17H	41H30
Octobre	35H30	20H	55H30
Novembre	28H30	45H	73H30
Décembre	33H	30H	63H
<b>Total</b>	267H30	159H	<b>426H30</b>

<sup>1</sup> Le nombre d'heures de formations individuelles est réparti sur la totalité des dossiers : modules individuels et entretiens individuels des participants au groupe de formation (séances prévues dans le programme et séances de récupération lors d'absence aux séances de groupe). Le nombre d'heures de formation de groupe est à multiplier par le nombre d'animateurs.

✓ **Temps de déplacement vers les divers arrondissements où nous assurons des formations :**

Mois	Nombre d'heures
janvier	24H45
février	28H45
mars	52H00
Avril	44H30
Mai	49H30
juin	81H30
Juillet	35H30
Août	95H00
Septembre	78H00
Octobre	92H30
Novembre	86H15
Décembre	78H15
<b>Total</b>	<b>746H30</b>

✓ **Recherches quant à l'affinement des formations et création d'exercices :**

Recherches d'exercices sur l'éducation à la sexualité pour nos jeunes participants = **24 heures.**

Création d'exercices sur les émotions = **18 heures.**

Recherches, lectures et création d'exercices divers pour les groupes de formation et les suivis individuels = **90 heures.**

Recherches et création d'un photolangage = **30 heures 30.**

✓ **Contacts avec les assistants de justice (entrevues, téléphone et courriers) :**

Contacts téléphoniques = 30 heures.

Entrevues = 14 heures 30.

Courrier = 30 heures.

✓ **Organisation et gestion des groupes de formation** : 90 heures.

✓ **Révision et adaptation du module d'éducation à la sexualité** = 15 heures 30.

✓ **Correction de tests des participants** : 90 heures 30.

✓ **Contacts téléphoniques avec les participants** : 5 heures.

✓ **Supervision de l'équipe** (3 séances) : 18 heures.

- ✓ **Sensibilisation des deux nouveaux travailleurs au programme de formation, à l'animation de groupe et à l'organisation des formations individuelles** : 50 heures.
- ✓ **Lectures sur l'organisation des formations de groupe et individuelles** : 30 heures.

## **B) La sensibilisation (671H45)**

### **Namur ( 68H) :**

- ✓ Présentation du projet triangle à une partie de l'équipe du service de santé mentale de Namur (préparation + 2 heures de réunion + débriefing + déplacements pour les 2 travailleurs) = **8 heures** ;
- ✓ Sensibilisation de l'équipe SOS-enfants de Namur et examen d'une possible collaboration (préparation, 2 rencontres, débriefing et déplacements des 2 travailleurs) = **20 heures** ;
- ✓ Réunion de feed-back et de sensibilisation des assistants de justice = **5 heures** ;
- ✓ Sensibilisation des membres de la cellule prévention urbaine (groupe violences familiales) de la ville de Namur et participation aux réunions de travail : **13 heures 30** ;
- ✓ Préparation et sensibilisation des avocats namurois + envoi de courriers = **16 heures 30** ;
- ✓ Sensibilisation de l'équipe SOS-parenfants dans le but qu'elle organise une séance de sensibilisation au travail effectué avec les victimes dans le cadre du travail sur l'empathie dans les groupes de formation = **5 heures** ;

### **Bruxelles (74H30) :**

- ✓ Rencontre de sensibilisation à notre travail avec la directrice de la maison de justice de Bruxelles, Madame Van Boven = **2 heures** ;
- ✓ Présentation de notre projet à l'un des directeurs adjoints de la maison de justice et aux assistants de justice du service de médiation pénale (+ préparation de la réunion et déplacements) = **6 heures** ;
- ✓ Rencontre avec les assistants de justice de médiation pénale en présence du magistrat de liaison et des deux juristes traitant les dossiers mœurs au parquet de Bruxelles. Cette rencontre avait pour but de sensibiliser le magistrat de liaison, Madame Devreux, afin de préparer ensemble la rencontre de sensibilisation de tous les magistrats du parquet aux formations socio-éducatives (préparation, rencontre, débriefing et

déplacements des 2 travailleurs) = **14 heures** ;

- ✓ Sensibilisation des magistrats du parquet de Bruxelles + réunion préalable avec le magistrat de liaison et les assistants de justice = **7 heures 30**;
- ✓ Sensibilisation d'un assistant de justice bruxellois demandant de multiples informations sur notre offre de service et discussion avec les AJ de médiation pénale de Nivelles quant à des dossiers pouvant éventuellement être orientés vers notre service = **4 heures** ;
- ✓ Rencontre avec Monsieur Scheffers, psychologue au sein de l'antenne bruxelloise de l'UPPL. Cette réunion avait pour but une présentation mutuelle de nos méthodologies et la prévision d'une collaboration fructueuse sur l'arrondissement (préparation, rencontre, débriefing et déplacements des 2 travailleurs) = **8 heures** ;
- ✓ Participation à l'inauguration de l'antenne bruxelloise de Praxis et sensibilisation de diverses personnalités politiques et assistants de justice, commissaire de police présents (participation, discussion et déplacements des 2 travailleurs) + participation à une conférence sur les violences conjugales = **26 heures** ;
- ✓ Contacts avec le Bâtonnier et le jeune barreau afin d'organiser une sensibilisation = **2 heures** ;
- ✓ Sensibilisation d'une conseillère en justice réparatrice et organisation d'une intervention dans nos groupes de formation = **5 heures** ;

#### **Nivelles (8H) :**

- ✓ Rencontre avec le magistrat de liaison et les assistants de justice de la médiation pénale = **7 heures** ;
- ✓ Contacts avec des assistants de justice demandant des renseignements quant à notre offre de service = **1 heure** ;

#### **Liège (31H45) :**

- ✓ Rencontre avec la coordinatrice de la maison de justice de Liège en vue de la préparation d'une nouvelle sensibilisation des assistants de justice et magistrats de l'arrondissement = **6 heures 30** ;
- ✓ Sensibilisation des assistants de justice de la médiation pénale (3 rencontres) = **6 heures** ;
- ✓ Sensibilisation de la responsable du service d'égalité des chances de Liège + présentation de notre service lors d'une réunion de travail = **6 heures 45** ;

- ✓ Organisation et sensibilisation des magistrats et juristes du parquet = **8 heures 30** ;
- ✓ Prise de contact et échange de courrier avec la Bâtonnier et le président du jeune barreau en vue d'organiser une sensibilisation des avocats+ recherches de coordonnées = **4 heures** ;

#### **Verviers (35H15) :**

- ✓ Rencontre avec la coordinatrice de la maison de justice afin d'organiser la sensibilisation des partenaires judiciaires de l'arrondissement = **6 heures** ;
- ✓ Organisation et sensibilisation des assistants de justice = **7 heures** ;
- ✓ Préparation et réunion de sensibilisation des magistrats verviétois + sensibilisation de ces derniers et des assistants de médiation pénale = **22 heures 15**;

#### **Dinant (7H30) :**

- ✓ Préparation de la sensibilisation aux avocats avec le président du jeune barreau = **2 heures** ;
- ✓ Sensibilisation des avocats + préparation = **5 heures 30** ;

#### **Huy (8H) :**

- ✓ Préparation de la sensibilisation des assistants de justice avec le directeur de la maison de justice = **1 heure** ;
- ✓ Organisation et sensibilisation des assistants de justice = **7 heures** ;

#### **Divers (438H45) :**

- ✓ Signalement de notre changement d'adresse auprès de nos divers collaborateurs et sur nos documents = **12 heures** ;
- ✓ Sensibilisation de l'asbl « La Pommeraie » à notre travail + réunion de travail quant au projet « jeunes AICS » = **12 heures** ;
- ✓ Courriers, réunions, entretiens téléphoniques, rédaction de courriers, ... dans le but de trouver une éventuelle source financière supplémentaire (notamment avec l'asbl La Pommeraie, la Province de Namur et l'élargissement de notre programme aux auteurs d'infractions à caractère sexuel mineurs) = **71 heures** ;

- ✓ Prise de contact avec le jeune barreau et le service d'aide juridique des arrondissements judiciaires où nous travaillons afin d'organiser une sensibilisation des avocats + rédaction de courriers = **24 heures** ;
- ✓ Prise de contact et rencontre du psychiatre Rihoux de Charleroi qui désire être informé sur nos activités de manière à pouvoir nous envoyer des AICS faisant partie de sa patientelle : **2 heures 30** ;
- ✓ Sensibilisations ponctuelles d'assistants de justice ou autres acteurs judiciaires demandant des explications quant à notre offre de service = **31 heures**;
- ✓ Sensibilisation de la secrétaire – comptable à nos activités = **2 heures** ;
- ✓ Sensibilisation de candidats aux postes de formateurs + organisation des interviews + journée d'entretiens : **36 heures 30** ;
- ✓ Sensibilisation à notre travail des deux personnes engagées: **59 heures 30** ;
- ✓ Discussion avec le coordinateur de l'UPPL sur nos modalités de travail et le transfert de notre service vers son asbl et, rencontre de l'équipe UPPL = **10 heures** ;
- ✓ Sensibilisation par téléphone = **12 heures 30** ;
- ✓ Organisation du planning sensibilisation du dernier trimestre : **6 heures 30** ;
- ✓ Actualisation de nos documents de présentation = **20 heures** ;
- ✓ Sensibilisation des jeunes magistrats aux projets nationaux oeuvrant dans le cadre des mesures judiciaires alternatives : **26 heures 30**.

Le **temps de déplacement** du premier trimestre est compris dans les heures prestées ci-dessus. Quant au temps de déplacement des autres trimestres, il s'élève à :

<b>MOIS</b>	<b>TEMPS DE DEPLACEMENT</b>
Avril	11H00
Mai	13H30
Juin	19H30
Juillet	10H00
Août	10H00
Septembre	19H30
Octobre	15H45
Novembre	6H45
Décembre	6H45
<b>TOTAL</b>	<b>112H45</b>

### C) La gestion d'équipe (1963H15)

✓ Réunions générales d'équipe : vu la situation de travail, l'horaire de ces réunions varie selon les semaines et la charge de travail. Le total s'élève à **250 heures**.

✓ Temps consacré aux divers rapports d'activités (trimestriels et annuel) = **144 heures**.

✓ Préparation et assistance aux 7 réunions du Conseil d'administration de notre asbl REFLAICS + gestion administrative = **82 heures 30**.

✓ Organisation administrative de la nouvelle asbl (contacts et rencontres avec la boutique de gestion, les compagnies d'assurance, la médecine du travail, les banques et diverses réunions avec la trésorière dans le but de budgéter les frais de personnel et de fonctionnement, rencontres avec la présidente pour la signature de divers documents, etc...) = **100 heures 15**.

✓ Travail administratif hebdomadaire de la coordinatrice (rédaction de courriers, états des prestations des travailleurs, préparation des virements, comptabilité, passages à la banque, planification du travail sur Excel, réunions avec la comptable, etc.), tâche reprise par Bernard Pihet le dernier trimestre = **408 heures 30**.

✓ Lecture de documentation sur les comportements violents, le traitement des AICS et « l'affaire Dutroux<sup>2</sup> », l'éducation à la sexualité, la justice en Belgique, la thérapie cognitivo-comportementale, etc. = **20 heures**.

✓ Présentation par le SEMA du futur Arrêté Royal organisant les projets nationaux + débriefing avec les collègues des autres projets = **8 heures**.

✓ Lecture du règlement de travail d'Arpège, de Praxis et du secrétariat social afin d'aboutir à la création de notre règlement = **8 heures**.

✓ Réunion d'organisation avec l'UPPL = **30 heures** ;

✓ Comptabilité du projet par la secrétaire / comptable = **206 heures 30** ;

✓ Tâches de secrétariat diverses réalisées par l'UPPL dans le but de la reprise de notre convention = **394H** ;

---

<sup>2</sup> La lecture de ces documents fut destinée à l'organisation de débats au sein des groupes de formation.

- ✓ Autres :
- consultation de dossiers répressifs : **8 heures**
  - actualisation de divers documents : **10 heures**
  - communications téléphoniques diverses : **40 heures**
  - divers (rédaction de courriers, etc.) : **52 heures**
  - internet : **25 heures**
  - photocopies diverses : **14 heures**
  - gestion des CV envoyés : **4 heures**
  - recherche de bureaux : **6 heures 30.**

Pour le premier trimestre, le **temps de déplacement** est compris dans les heures prestées notées ci-dessus. Pour le deuxième trimestre, le temps de déplacement s'élève à :

<b>MOIS</b>	<b>TEMPS DE DEPLACEMENT</b>
Avril	3 heures 30
Mai	5 heures 30
Juin	3 heures
Juillet	8 heures
Août	40 heures
Septembre	42 heures
Octobre	21 heures
Novembre	9 heures 30
Décembre	19 heures
<b>TOTAL</b>	<b>151 heures 30</b>

## V. RECAPITULATIF DES HEURES PRESTÉES

Période concernée : **janvier à décembre 2004**

ASBL : REFLAICS – projet Triangle.

Quantification du personnel en équivalence temps plein par mois :

Janvier à mai : 2 ETP (équivalents temps plein) formateurs/coordonateur

Juin et juillet : 2 ETP formateurs/coordonateur  
¼ ETP secrétariat

Août à septembre : 4 ETP formateurs / coordonateur jusqu'au 19 septembre  
3 ETP à partir du 20 septembre vu le congé de maternité  
de la coordinatrice Véronique Sermon  
¼ ETP comptable.

Octobre à décembre : 3 ETP formateurs  
¼ ETP comptable  
½ ETP secrétariat  
1/3 ETP coordination

Les formations	2770H00
La sensibilisation / information	671H45
La gestion d'équipe	1962H45
<b>Total des heures prestées</b>	<b>5404H30</b>

## VI. CONCLUSION

Au vu des chiffres ci-dessus, nous constatons que, malgré les difficultés de démarrage et de survie rencontrées par notre jeune asbl, de nouveaux dossiers affluent de tous les arrondissements judiciaires, surtout celui de Bruxelles où nous démarrons en force. Ce rythme s'étant accentué au cours de l'année (solde des heures supplémentaires prestées par l'équipe au 30 juin = 42 heures), un renfort s'est avéré rapidement utile, notamment pour l'organisation de nouveaux groupes de formation (l'un sur Namur et l'autre sur Bruxelles dès octobre). Deux formateurs

ont été engagés à temps plein dès le 1<sup>er</sup> août, suivi par une comptable et une secrétaire.

Un rapprochement de notre association avec une plus grosse structure semble nécessaire à notre confort de travail. Notre projet sera donc un nouveau département de l'asbl UPPL (Unité de Psychopathologie Légale) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les CA de nos deux structures organisent ce transfert. A cette date, nous installerons également l'équipe dans de nouveaux bureaux :

Rue Julie Billart, 2 – 5000 NAMUR  
Tél : 081/22 66 38 – 0472 :31 71 11  
Fax : 081/26 00 59  
E-mail : [formationtriangle@uppl.be](mailto:formationtriangle@uppl.be)